



Municipalité de Chesterville
486 rue de l'Accueil
Chesterville (Québec)
G0P 1J0

**MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC
(ENTRÉE EN VIGUEUR)
Règlement 248 N.S.**

**établissant la tarification applicable à la vidange des boues de
fosses septiques**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 248 N.S. afin de pourvoir au paiement du coût du service, lequel comprenant la vidange et la collecte, le transport ainsi que la disposition et le traitement (élimination et valorisation) des boues de fosses septiques

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, et toute personne intéressée peut le consulter au bureau municipal de la susdite municipalité.

DONNÉ À Chesterville, ce 11 janvier 2023.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale de la municipalité de Chesterville, demeurant à Chesterville, certifie sous déclaration solennelle avoir publié l'avis public ci-joint en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, le 11^e jour de janvier 2023.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 11 janvier 2023.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière